



Audience avec le ministre de l'Éducation nationale

Mercredi 15 avril 2020 – CR Sgen-CFDT

Participant.e.s

Pour le Sgen-CFDT : Catherine Nave-Bekhti, Annie Catelas et Alexis Torchet

Côté ministère : Jean-Michel Blanquer, Edouard Geffray, Vincent Soetemont, Isabelle Bourhis (seul le ministre a pris la parole)

Introduction par le ministre

La reprise sera progressive, ce ne sera pas réouverture partout dès le 11 mai 2020, ce ne sera pas tout le monde, pas en même temps, pas partout. Il faut donc définir des critères de reprise, par exemple sur les publics scolaires. Il y aura un cadre national et des déclinaisons locales pour adapter aux réalités territoriales. Il faudra des petits groupes donc pas des classes entières comme avant les fermetures d'établissement.

Il y a un enjeu social majeur, et donc il faut s'attacher prioritairement aux élèves qui en ont le plus besoin (en grande précarité, sans accès aux outils en ligne, contexte familial violent notamment).

5 éléments guident sa réflexion pour préparer la reprise :

1. Les comparaisons internationales : que font les autres pays en matière scolaire face au Covid19 ?
2. Dialogue social national et local avec les syndicats, les élus locaux, les parents d'élèves et le CNVL (CAVL donc localement)
3. Dimension pédagogique et éducative : puisque ce ne sera pas un retour à la normale, il faut donc poursuivre les ajustements, les adaptations, les innovations les plus pertinentes
4. Dimension sanitaire et administrative « c'est le socle et j'aurai pu commencer par là » : avoir des masques si les autorités sanitaires le préconisent, les tests si les autorités sanitaires le préconisent, le respect des gestes barrières, les exemptions de travail, protection des personnels et des élèves est une priorité
5. Communication : il faut assurer une bonne compréhension de ce qui va se passer à la fois à l'intérieur de l'EN, dans l'ensemble de la société française, ne dégradons pas l'image de l'EN alors que le confinement a fait prendre conscience à beaucoup du rôle de l'Ecole (*le ministre nous a déjà dit et a déjà dit médiatiquement que la revalorisation était bien à l'ordre du jour dans l'objectif d'améliorer la reconnaissance et l'attractivité des métiers, même dans l'hypothèse où il n'y a pas de réforme des retraites*).

Intervention Sgen-CFDT

et *en italique les réactions du ministre* (qui ont été faites en bloc après notre intervention elle aussi en bloc) *ou nos analyses post audience*

Le ministre a dit après notre intervention qu'il était d'accord avec quasiment tout (mais bon il dit souvent ça, et il le dit aussi au moins à l'UNSA et à la FSU pour les retours que nous avons de nos camarades).

1. Approche et positionnement global

La doctrine générale de santé publique et la stratégie de déconfinement pour continuer à endiguer l'épidémie et à limiter autant que faire se peut la létalité du virus appartient au gouvernement sur la base des préconisations des autorités sanitaires. L'objectif de santé publique, de santé de la population est première pour nous. C'est selon cet objectif que doivent se prendre les décisions suivantes :

- Quand et où peut on ouvrir et doit-on refermer un établissement scolaire, nous avons insisté sur la différenciation territoriale (*note dans sa réponse cet enjeu et dit être d'accord*) pour tenir compte de la géographie de l'épidémie selon des critères que les autorités sanitaires décideront mais qui sont sans doute le nombre de nouveaux cas, le nombre d'entrée en réanimation, le niveau de saturation des services hospitaliers, les restrictions de circulation préconisées ;
- Un cadre national technique décrivant les conditions sanitaires à garantir dans la durée pour ouvrir et rassurer et notamment : masques pour les personnels et les élèves (leur disponibilité nous semble indispensable puisque le monde médical semble désormais unanime en ce sens, et que la sensibilité de la population à la question montre que sans cette disponibilité la confiance et la sérénité ne sera pas au rendez-vous), savon, points d'eau, matériel jetable pour se sécher les mains, gel hydroalcoolique, nettoyage des locaux, gestes barrière, règles de distanciation sociale et donc nombre d'élèves accueillis en même temps dans l'ensemble des espaces des établissements scolaires. *Accord pour la définition d'un tel cadre, ce sera fait en lien avec les autorités sanitaires.*

Nous avons par ailleurs souligné qu'il était vraisemblable que les adaptations à mettre en œuvre pour pouvoir ouvrir après le 11 mai 2020 seront aussi utiles en septembre. Il n'est pas exclu que le virus circule encore ou de nouveau à l'automne et sans vaccin ni traitement médical, il faudra trouver le moyen de vivre et travailler avec le virus. *Accord avec cette remarque.* Cela implique par exemple d'ores et déjà une réflexion sur les effectifs par classe dans les deux degrés. *Il nous a semblé que cela n'avait pas encore été réfléchi du côté du ministre*

Concernant les tests, nous considérons que c'est la doctrine générale qu'il conviendra d'appliquer et pas une politique spécifique pour les personnels et les élèves. Et s'il faut déployer les tests, bien positionner les personnels de santé scolaire dans la démarche.

Concernant les internats, nous avons questionné leur réouverture. Pour nous conditionnée là aussi au cadre sanitaire fixé par les autorités sanitaires.

Concernant les internats ou établissements réquisitionnés pour accueillir des malades ou des personnes sans domicile, nous avons demandé que la décision de les libérer pour la réouverture scolaire reviennent aux ARS et aux préfetures. Si la réquisition reste nécessaire après le 11 mai 2020, cette mission prime sur la mission éducative.

Bref, les enjeux de santé publique nous importent en premier lieu dans la période et l'éventuelle réouverture des établissements ne doit pas fragiliser la capacité de notre système de soin à faire face à l'urgence sanitaire.

2. Santé et sécurité au travail

La réouverture doit se faire dans un cadre sanitaire le plus sécurisé possible pour les agents et les élèves.

Dans ce but, nous demandons :

- Proactivité dans la protection des agents et des élèves par les garanties évoquées au sujet du cadre national technique sur les conditions sanitaires (cf point précédent) ;
- Proactivité dans le repérage des agents et des élèves présentant des vulnérabilités aux formes graves du Covid19, et les exempter de présence physique (maintien des ASA et du travail à domicile, pas de sanction scolaire de l'absence en classe des élèves concernés). *Accord du ministre, en y travaillant finement pour assurer le respect du secret médical, nous y reviendrons dans la note blanche cela suppose aussi une fois de plus de positionner clairement les personnels de santé de l'EN en tenant compte du faible nombre de médecins de prévention ;*
- Idem pour les personnels et les élèves vivant avec des personnes présentant ces vulnérabilités, *le ministre réagit en disant que ça s'entend mais que tout cela risque de faire beaucoup de monde*, nous reprenons donc : affirmer la possibilité de l'exemption au titre de l'entourage nous paraît indispensable au moins dans un premier temps pour que la confiance soit là, des personnels et des élèves qui viendraient en redoutant de contaminer un proche qu'ils savent vulnérable aux formes graves de la maladie ne seront pas sereins et cela peut être source de conflit.

3. Le travail des personnels et des élèves

Nos positions sont connues du ministre, nous les affirmons depuis les premières réunions Covid19 au moment des fermetures dans l'Oise et en Alsace, et elles sont publiques sur notre site.

Nous demandons de continuer et d'améliorer la priorisation des missions des personnels qu'ils soient personnels d'enseignement et d'éducation, administratifs, sociaux et de santé, psychologues, personnels de direction et d'inspection.

Nous demandons d'assumer pleinement et publiquement qu'il ne s'agit pas de « rattraper du temps perdu », et par exemple rouvrir les établissements ne vise pas à « finir » les programmes annuels d'enseignement : travailler dans une logique de cycle et à l'échelle de plusieurs années scolaires, ce qui suppose de la concertation pour préparer la rentrée de septembre 2020. *Le ministre se dit d'accord sur le fond mais ne le dira pas trop fort quand même car c'est dur de le dire si clairement. OK pour les cycles mais il a surtout en tête CP-CE1. Dit que cela pose la question des évaluations en septembre (sur ce point nous n'avons pas eu le temps d'y revenir en direct mais nous écrirons clairement dans la note blanche qu'on ne rejouera pas les évaluations standardisées numériques dans ce contexte => confiance dans les équipes). Il évoque aussi ce qui sera proposé dans l'été (école ouverte, colonies de vacances, stages fin août).*

Nous affirmons qu'une reprise « sèche » est impensable et qu'il faut du temps pour la résilience, pour refaire collectif (nous insistons sur les enjeux de santé mentale et de prise en compte du caractère traumatique de ce que vit toute la population et donc personnels et élèves aussi, singulièrement dans les territoires les plus touchés par la maladie et les décès liés au Covid19) avant de pouvoir relancer la dynamique d'apprentissage et envisager des formes d'évaluation du parcours des élèves, un enjeu majeur de la fin d'année scolaire, réouverture ou non, sera l'accompagnement des élèves pour leur orientation et la poursuite de leur scolarité. Les notes mises éventuellement pendant le confinement ne doivent pas être prises en compte pour la définition de l'orientation, ni pour la certification en vue d'un diplôme, et il faut rejeter une évaluation directe de ce qui était proposé pendant le confinement. Même si cela a déjà été affirmé par le ministère, importance à le redire puisque ce n'est manifestement pas mis en œuvre partout. *Le ministre se dit OK sur les notes.*

Nous affirmons qu'il faut rejeter toute idée de simultanéité entre retour des adultes et retour des enfants, entre retour des enfants et reprise des apprentissages scolaires.

Sur le contenu de ces deux paragraphes (déjà dit le 28 mars 2020) le ministre est OK affirme qu'il n'est ni possible ni souhaitable de faire école comme avant. Ceci dit nous pensons qu'il faudra être encore insistant sur l'idée que la date de réouverture d'un établissement « à partir du 11 mai » commence par le retour des adultes, Interco est par ailleurs dans l'idée que c'est à partir du 11 mais que les agents territoriaux nettoient les établissements, et les élèves ne sont accueillis que dans un second temps.

Concernant la pédagogie globale par rapport à l'épidémie, nous reconnaissons et affirmons qu'à la réouverture, la pédagogie des gestes barrières sera essentielle mais que l'école ne pourra le faire seule (continuer les messages récurrents auprès de l'ensemble de la population à ce sujet).

Les équipes doivent disposer d'autonomie et de temps de concertation interne, pluriprofessionnelle, avec l'ensemble de la communauté éducative et en faisant fonctionner les instances des établissements pour préparer et organiser tout cela, dans le respect du cadre sanitaire technique défini nationalement. Il peut cependant être intéressant de proposer des points de passage : les temps du retour avant de reprendre les apprentissages scolaires, les problématiques de l'évaluation au troisième trimestre, l'attention particulière aux élèves en fragilité scolaire, l'orientation... *Se dit plutôt d'accord.*

A ce stade vous vous dites que c'est déjà bien long et vous mesurez que nous devons parler très vite (dès fois ça sert), mais en fait ce n'est pas fini 😊

4. Dialogue social et territorial élargi

Nous avons demandé l'articulation entre :

- les échanges informels : bilatérales, cellules de suivi à poursuivre dans la durée, y associer les représentants de tous les personnels des établissements scolaires dont l'Etat est employeur, nous soulignons que nous apprécions le fait que certains recteurs y associent aussi les représentants des personnels de l'enseignement privé sous contrat ;
- la réunion des instances formelles : CT, CHSCT, CSE, CAEN, CIAEN, CDEN ;
- le tout au niveau ministériel comme aux échelons locaux ;
- afin de construire des plans ou protocoles de reprise, ce dialogue est source de la confiance que pourront avoir agents et usagers, les cellules de suivi permettant le suivi de leur mise en œuvre dans la durée, la proposition d'ajustements autant que nécessaire.

Nous insistons aussi sur le fait que ce type de dialogue social doit avoir lieu pour tous les agents publics et salariés impactés par la réouverture des établissements scolaires. Pour nous le dialogue entre le ministre et les associations d'élus territoriaux ne suffit pas. Le gouvernement doit s'assurer que les collectivités locales négocient avec les représentants des agents des protocoles de reprise, que par exemple les sociétés de transport scolaire le fassent aussi avec les représentants des salariés.

Enfin, la reprise n'étant pas totale, partout en même temps, les parents d'enfants de moins de 16 ans doivent bénéficier des mêmes aménagements de leur travail que pendant le confinement et la fermeture des établissements :

- travail à domicile avec charge de travail adaptée (mieux qu'actuellement) à la présence des enfants,
- ASA pour les agents qui ne peuvent travailler à distance,
- Indemnités journalières pour les salariés qui ne peuvent travailler à distance.

Le ministre est très peu revenu sur cette partie de notre intervention. La logique j'écoute (et il écoute c'est indéniable, on en trouve même des traces dans

certaines inflexions de ses interventions médiatiques), puis je décide et j'assume seul reste de mise pour le moment. Ce sera donc un axe important de la note blanche.